

Annexe 1

BO 25 juillet 2013

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation
Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

En souligné, les compétences exigibles pour le CAPEPS

- (1) Faire partager les valeurs de la République
- (2) Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves :

- (3) Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- (4) Prendre en compte la diversité des élèves
- (5) Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- (6) Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- (7) Maîtriser la langue française à des fins de communication
- (8) Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- (9) Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

- (10) Coopérer au sein d'une équipe
- (11) Contribuer à l'action de la communauté éducative
- (12) Coopérer avec les parents d'élèves
- (13) Coopérer avec les partenaires de l'école
- (14) S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

- (15) Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- (16) Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

- (17) Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- (18) Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- (19) Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Annexe 2

Réponses de Florence Robine (DGESCO) et de Simone Bonnafous (DGESIP) à la question : comment décririez-vous le professeur de demain ?

(<http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>)

ROBINE :

S'il fallait dresser le portrait de ce professeur, je dirais que c'est un "praticien réflexif", en posture de recherche, qui fonde et ajuste son action sur l'évaluation des besoins et des progrès des élèves. Il pratique la différenciation pédagogique pour s'adapter à la diversité des élèves. Il utilise les outils numériques et les démarches de projet pour renforcer l'individualisation, l'interaction, la créativité et la collaboration entre les élèves. Acteur de la communauté éducative, il contribue avec ses pairs à la conception et à la mise en œuvre du projet d'école ou d'établissement dans son/ses environnements. C'est un humaniste, un ingénieur, un bâtisseur : en donnant du sens à son métier, il ouvre la porte de l'avenir à ses élèves.

BONNAFOUS :

En posant les compétences communes et spécifiques aux professeurs, le référentiel dessine le portrait d'un professionnel doté de connaissances disciplinaires précises mais aussi d'un savoir-faire pour organiser les apprentissages, se former, travailler en équipe, s'interroger sur sa propre pratique, dialoguer avec les parents etc.

Dans le même temps, nous savons que le contexte d'exercice du métier évoluera et que l'enseignant de demain devra évoluer en conséquence. Pour s'adapter durant toute sa carrière, aux évolutions du contexte, l'enseignant aura besoin d'inventivité. Ces notions sont présentes dans le concept de "compétences" dont le référentiel précise que chacune implique de celui qui la met en œuvre "la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments". C'est bien un professionnel réflexif, autonome et créatif qui sera le mieux outillé pour affronter de demain.

Il devra aussi intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier (c'est l'une des 14 compétences communes) et, enfin, pour participer pleinement de la diversité et de la fluidité du monde actuel, s'ouvrir de plus en plus sur l'international et l'interculturel.